APRÈS ART. 14 N° CE239

ASSEMBLÉE NATIONALE

VISANT À FACILITER LA MISE EN OEUVRE DES OBJECTIFS DE « ZÉRO ARTIFICIALISATION NETTE » AU COEUR DES TERRITOIRES - (N° 958)

AMENDEMENT

N º CE239

présenté par M. Descoeur, M. Brigand, Mme Gruet, M. Forissier, M. Dubois, M. Taite, M. Gosselin, Mme Valentin et M. Seitlinger

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 14, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.